



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Services De Gestion Des Installatio	
Solicitation No. - N° de l'invitation EV385-172530/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client INAC EV385-172530	Date 2017-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-050-10213	
File No. - N° de dossier PWZ-6-39309 (050)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-20	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McRuer, Dan	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz050
Telephone No. - N° de téléphone (204) 295-6634 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: VOIR CI-INCLUS	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 006 vise à informer de ce qui suit :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS REÇUE PENDANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS

PARTIE 1

1. La présente question concerne l'article 1.7, Documentation existante de l'énoncé des travaux (EDT). L'article 1.7, Documentation existante de l'EDT stipule que l'on fournira une feuille de calcul Excel énumérant l'ensemble des éléments de la modélisation des données du bâtiment ainsi que les renseignements sur le bien devant être utilisés pour la synchronisation des données. Ce document, qui doit également servir de base de données principale, n'a pas été fourni. Veuillez en préciser la raison.

Réponse : Le modèle de modélisation des données du bâtiment n'est pas encore achevé et n'est donc pas accessible. Le point 1.7.10 de l'EDT est retiré de l'EDT modifié. Cependant, les soumissionnaires ont en main plusieurs documents de référence mentionnés à l'article 1.7 de l'EDT qui les aideront dans leur préparation, tels que la liste du répertoire des immobilisations pour les immeubles achevés, les manuels d'exploitation et d'entretien, les dessins d'archive de la construction et les dessins d'atelier.

2. La présente question concerne l'article 1.7, Documentation existante de l'énoncé des travaux (EDT). Afin de fournir les coûts exacts des tâches d'entretien du bâtiment et la durée estimative nécessaire à l'exécution des procédures normales d'exploitation (PNE), les soumissionnaires doivent avoir accès aux PNE et aux renseignements à jour sur le Système informatisé de gestion de l'entretien (SIGE). Le Canada fournira-t-il la documentation suivante afin de permettre aux soumissionnaires de présenter une estimation juste et précise des travaux à exécuter et des niveaux de dotation requis pour réaliser les travaux prévus à l'EDT?

- Modèle de gestion des installations de la modélisation des données du bâtiment en format *.IFC, compatible avec le système Agility ou accepté sur la plateforme du Système informatisé de gestion de l'entretien (SIGE).
- Modélisation des données de l'immeuble fini pour les triplex et le bâtiment d'entretien sur le terrain.
- Procédures normales d'exploitation (PNE) pour l'exploitation et l'entretien des triplex et du bâtiment d'entretien.
- Renseignements à jour sur le SIGE.

Réponse : Non. Selon l'article 1.7 de l'EDT, les documents énumérés ci-dessus seront mis à disposition au moment de l'attribution du contrat. Cependant, les soumissionnaires ont en main plusieurs documents de référence mentionnés à l'article 1.7 de l'EDT qui les aideront dans leur préparation, tels que la liste du répertoire des immobilisations pour les immeubles achevés, les manuels d'exploitation et d'entretien, les dessins d'archive de la construction et les dessins d'atelier.

3. L'article 3.1 de la demande de propositions (DP) stipule ce qui suit : « Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. » Il est toutefois indiqué à l'article 2.7 de la DP que les soumissionnaires peuvent utiliser les quatre tableaux qui y sont présentés pour « soumettre une demande » (p. ex., Plan d'avantages offerts aux Inuits). Dans le tableau 4 (Réalizations quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs autochtones/inuits), il est mentionné que l'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités. On demande à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de confirmer qu'il demande au soumissionnaire d'indiquer la valeur des travaux confiés à des sous-traitants dans le tableau 4 en pourcentage du prix total de la soumission.

Réponse : Nous confirmons que, selon le tableau 4, le coût estimatif total des fournitures, des matériaux, des pièces d'équipement et des services obtenus auprès d'entreprises autochtones/inuites doit être exprimé en pourcentage du prix total de la soumission. De plus, aux fins de cette invitation, les soumissionnaires seront autorisés à inclure la

valeur des travaux à confier en sous-traitance dans le cadre de leur garantie et attestation du Plan d'avantages offerts aux Inuits du soumissionnaire (tableau 4).

PARTIE 2

Point	Référence	Question
1	Article 7.7.2 de la demande de propositions (DP)	<p>On demande à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de préciser la façon dont le fournisseur de services facturera les coûts de la mobilisation, de la formation, de la clôture de projet et de la passation des responsabilités.</p> <p>Réponse :</p> <p>Le fournisseur de services présentera une facture une fois par mois pour ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La période de mobilisation et formation commençant à l'attribution du contrat et se terminant le 1^{er} septembre 2017. La facturation se fera au prorata des travaux, c.-à-d. une facture pour les travaux exécutés au cours du mois. 2. Les tâches liées à la clôture de projet et à la passation des responsabilités seront accomplies au cours des trois derniers mois de la durée du contrat. En plus des tâches prévues à l'article 3, le fournisseur de services doit soumettre les travaux achevés prévus à l'article 5 de l'énoncé des travaux (EDT) au responsable technique aux fins d'acceptation.
2	Article 7.7.2 de la DP Section II, article 3.1.1 de la DP (pages 24 et 25)	<p>L'article 7.7.2 de la DP fait état du paiement selon le barème de prix 1 et le barème de prix 2. On demande à SPAC de préciser si les deux feuilles de prix fournies à l'article 3.1.1 de la DP aux pages 24 et 25 sont les barèmes 1 et 2, respectivement.</p> <p>Réponse : Aux fins du contrat subséquent, le barème de prix 1 représentera les prix fournis par le soumissionnaire dans la soumission financière (page 24 de 47). Compte tenu de la nature des travaux « selon les besoins », le barème de prix 2 sera déterminé en fonction de la procédure décrite à l'article 4 de l'EDT. Les taux horaires présentés pour les modifications et autorisations de tâches (page 25 de 47) à apporter au contrat peuvent être utilisés.</p>
3	Article 5, point 5 et annexe A de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si le coût du transport maritime des stocks à destination et en provenance de Cambridge Bay sera remboursable.</p> <p>Réponse : Non, il fait partie des frais fixes.</p>
4	Article 3.7 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si le coût de l'emballage nécessaire à l'enlèvement, au transport et à l'élimination des marchandises dangereuses sera remboursable.</p> <p>Réponse : Non, sauf si l'exigence fait partie d'un rétablissement d'urgence, conformément à l'article 4 de l'EDT, et qu'une autorisation des tâches est requise. Se reporter à l'article 3.7.1 de l'EDT.</p>
5	Article 3.9 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si le « stock de grenier » est le niveau de stock maximal.</p>

		<p>Réponse : À l'heure actuelle, le « stock de grenier » est la meilleure estimation pour 12 mois d'approvisionnement, car nous ne disposons d'aucune donnée de référence.</p> <p>Si le niveau de stock de l'entrepreneur est supérieur au niveau maximal à la clôture de projet et distribution, l'entrepreneur se fera-t-il rembourser cet excédent?</p> <p>Réponse : Non, mais le niveau de stock à la clôture de projet doit satisfaire à l'exigence minimale à établir après la première année du contrat. Puisqu'il n'existe aucune donnée de référence, le stock de certaines pièces sera excédentaire et le stock d'autres pièces devra être reconstitué. Par exemple, certains objets du matériel d'entretien devront assurément être remplacés, alors que certaines pièces de rechange ou du stock devront être remplacées uniquement si elles sont utilisées.</p>
6	Article 5, point 5 et annexe A de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si l'entrepreneur devra acheter le stock de l'année suivante aux fins de livraison maritime en 2018 si les options ne sont pas exercées (le contrat de base se terminant en septembre 2018).</p> <p>Réponse :</p> <p>Le transport maritime en 2018 sera une responsabilité contractuelle, conformément à l'article 3.9 de l'EDT.</p> <p>Le transport maritime en 2019 sera une exigence seulement si l'option 1 est exercée.</p> <p>Le transport maritime en 2020 sera une exigence seulement si l'option 3 est exercée.</p>
7	Article 3.9 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si le « stock de grenier » est suffisant pour 19 mois. Si l'entrepreneur doit acheter du stock en plus du stock de grenier, lui rembourseriez-vous tous les coûts liés au transport de ce stock par avion?</p> <p>Réponse : Se reporter à la réponse à la question 5. Non, le fournisseur de services n'obtiendra aucun remboursement, sauf en cas de rétablissement d'urgence (article 4 de l'EDT).</p>
8	Article 3.6 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser le nombre de draps en stock pour chaque chambre des triplex, en plus d'indiquer si l'entrepreneur est tenu de reconstituer le stock de draps, de couvertures, de taies d'oreiller et de serviettes pendant la durée du contrat. L'État remboursera-t-il à l'entrepreneur le coût des draps que les invités des triplex ne retourneront pas?</p> <p>Réponse : Le Canada est responsable de ces coûts.</p>
9	Article 2.4 de l'EDT et article 3.1.1 de la DP	<p>On demande à SPAC de préciser la date à laquelle il envisage d'attribuer le contrat de gestion des installations de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA). Il est essentiel de connaître la date d'attribution du contrat pour établir le calendrier des activités de mobilisation et de formation. L'entrepreneur pourra également déterminer avec exactitude les coûts liés à cette étape du contrat.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EV385-172530/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

INAC EV385-172530

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

PWZ-6-39309

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwz050

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		<p>Réponse : Le Canada a l'intention d'attribuer le contrat dès que possible après la clôture des soumissions.</p>
--	--	--